PETITE HISTOIRE DE NOS MONUMENTS

En présence de la famille royale et d'une assistance nombreuse et recueillie, dans un immense recueillement patriotique, la dépouille est descendue lentement dans la fosse. Sur la dalle, une simple inscription : " Ici, repose un Soldat inconnu mort pour la patrie. 1914-1918. "

LES MONUMENTS DANS NOS ANCIENNES COMMUNES

Dans nos anciennes communes, la volonté est aussi de rendre hommage. L'érection de monuments aux morts fut pour les architectes, les marbriers, les entreprises de pompes funèbres, le marché du siècle. Des négociants avisés proposaient des catalogues où chacun pouvait choisir la croix de fer, les palmes, les feuilles de chêne, le lion héraldique, le médaillon du soldat ou tout autre symbole qui figurerait sur le marbre. Tandis que les mots comme "héros, devoir, martyrs, mémoire" constellèrent ces pierres du souvenir.

A Tenneville, le conseil communal, en sa séance de juillet 1920, décide d'ériger un monument. Au budget de 1921, il inscrit une somme provisoire de 8.000 frs et confie l'élaboration d'un projet de plan à l'architecte Piret de Bastogne. La population est invitée à souscrire au financement de cette réalisation, la commune intervenant pour le supplément nécessaire.

Ce projet tombe dans l'oubli jusqu'en 1925, date à laquelle la commune le remet sur la table avec une dépense prévisible de 15.000 frs et arrête son choix sur l'œuvre. Elle décide en outre d'apposer des "plaques" commémoratives dans les écoles d'Ortheuville, Laneuville et Tenneville, ce qui sera effectivement réalisé. Quant au monument, c'est seulement trois années plus tard, en 1928, qu'une demande de soumission est adressée aux entrepreneurs et l'adjudication est attribuée à l'entreprise Guissard de Lavacherie pour la somme de 30.980 frs. Cet entrepreneur versera un cautionnement de 500 frs à la commune. Pour une raison non précisée dans les archives, le projet fait long feu jusqu'en 1932. L'entrepreneur réclame le remboursement de cette caution mais la commune refuse. Du monument de Tenneville, on n'en parle plus avant 1988. En sa séance du 27 mai, le conseil communal décide enfin d'immortaliser le souvenir de ceux qui en 14-18 et 40-45 ont fait le sacrifice de leur vie pour leur pays. Il confie à M. Renard, sculpteur à Rochefort, la création et la réalisation d'une œuvre en pierre de France. Le décompte final, y compris l'aménagement du site réalisé par l'entreprise Guissard de Champlon, s'élève à 915.426 frs. Ce monument est d'un style très différent de ceux érigés dans les années 20. Le sculpteur a voulu mettre en évidence les droits fondamentaux à la vie. La flamme enrobant l'ensemble de l'œuvre symbolise le souvenir immuable des sacrifices tandis que des mains puissantes, dans un geste de révolte au-delà de la souffrance arrachent les fils barbelés, symboles de l'oppression. Ce monument fut inauguré officiellement le 30 septembre 1989.

A Champlon, en décembre 1919, le conseil communal, suite à une demande de subsides du Comité des Anciens Combattants, décide de porter au budget de 1920 une somme de 6.000 frs pour l'érection d'un monument à Champlon vu que la somme de 4.000 frs recueillie par des souscriptions est nettement insuffisante.

La délibération du conseil communal est rédigée comme suit :

"Attendu *que ces braves ont bien mérité de la Patrie et ont droit à notre admiration... qu'il est juste de payer le tribut de la reconnaissance à nos vaillants héros tombés au champ d'honneur... que l'érection d'un monument sur l'une des places publiques perpétue à jamais le souvenir... qu'un monument de ce genre ne peut que faire naître et développer les sentiments patriotiques chez nos jeunes de ce moment comme chez ceux des générations futures, ... Que cet édifice sera probablement le seul qui s'élèvera sur nos places publiques... décide de voter un subside de 6.000 frs.*

Lors de la même séance, le conseil accorde à la section de Journal une somme de 2.000 frs pour l'érection d'un monument qui s'élèvera à l'intersection des chemins n° 49 et du chemin de Journal. (En 1960, le monument fut déplacé à l'endroit actuel.) En 1923, le monument de Champlon semble être exposé à diverses dégradations et doit être protégé contre tout accident. Le conseil vote un crédit de 4.400 frs pour la construction d'un grillage de protection, le grillage actuel .

Quant à Erneuville et ses sections, les archives ne font pas mention de l'érection de monuments. On peut toutefois supposer que la décision en faveur de l'érection des monuments d'Erneuville et de Cens fut prise vers les années 1920 et la concrétisation réalisée dans les proches années qui suivirent.

Le souci de nos Anciens Combattants est que ces pierres symboliques n'entrent pas dans l'anonymat des décors familiers que l'on finit par ne plus voir. Ces monuments sont là pour obliger les hommes qui n'ont pas vécu les horreurs des deux guerres à méditer sur ce qui les a provoquées et sur l'infernale bestialité qu'elles ont révélée mais aussi pour nous convaincre de dresser un infranchissable barrage contre les forces du mal que nous vivons encore de nos jours : les flambées d'intolérance, les purifications ethniques, les massacres en série, les viols organisés, ...

Ils sont encore là, dans chacun de nos villages, pour nous empêcher d'oublier. Oublier, ce serait tuer une seconde fois ces hommes et ces femmes et ce serait effacer leurs noms et leurs visages de la mémoire d'un peuple et de son histoire.

J. MOREAUX

PETITE HISTOIRE DE NOS MONUMENTS

Chaque 11 novembre, jour anniversaire de l'armistice de 1918, c'est le pays tout entier qui rend un solennel hommage aux Combattants et victimes des deux guerres. Dans chaque ville,jusque dans les moindres hameaux de notre pays, les groupements patriotiques et la population se recueillent devant les monuments aux morts, témoins éternels de tant de sacrifices.

Cette fête annuelle d'hommage et de reconnaissance est née de la volonté commémorative, tout comme le lieu choisi où repose à Bruxelles un soldat inconnu chargé de représenter tous ses frères d'armes morts au combat en 14-18 et, actuellement, par extension, à ceux de 40-45.

La première guerre mondiale, largement dépassée depuis par la seconde, avait tellement frappé les esprits des contemporains par l'ampleur du prix payé en vies humaines : 53.000 Belges, 1,3 million de Français, 1,1 million de Britanniques, 1,8 million d'Allemands, 500.000 Italiens ... que chaque pays vainqueur voulut transmettre à la postérité le souvenir de cette hécatombe.

C'est la France qui la première donna l'exemple. Dès le 11 novembre 1920, les restes d'un soldat français tué à Verdun furent inhumés sous l'Arc de Triomphe à Paris. En Angleterre, le même jour, un militaire non identifié allait reposer à l'abbaye de Westminster. Ces exemples furent suivis aussi bien aux Etats-Unis, au Canada, en Italie que dans les différents pays alliés

C'est ainsi que dans la foulée de la France naquit en Belgique l'idée d'honorer la mémoire de tous nos compatriotes morts au combat en inhumant solennellement l'un d'eux.

Ce soldat devait être anonyme et ne pouvait être ni wallon, ni flamand mais uniquement belge. Comme le dira le roi Albert 1er : "Peu importe qu'il soit flamand ou wallon : sa dernière et définitive mission doit être de symboliser la lutte du pays tout entier".

Le 10 novembre 1922, cinq cercueils identiques sont placés en demi-cercle dans une chapelle ardente érigée dans la gare de Bruges. Ils renferment les restes de 5 soldats belges inconnus tombés dans un des cinq principaux champs de bataille : Liège, Namur, Anvers, la Flandre et l'Yser.

C'est un soldat, aveugle de guerre, qui avait perdu la vue à Dixmude en 1917 qui sera chargé de désigner le cercueil du soldat inconnu. Celui-ci sera enseveli sous une dalle, au pied de la Colonne du Congrès à Bruxelles et représentera tous ses frères d'armes sacrifiés durant la grande guerre. L'invalide doit déposer une simple couronne de laurier nouée d'un ruban rouge, jaune et noir sur le cercueil choisi. D'une main tremblante, il dépose la couronne sur le quatrième cercueil. Le lendemain, 11 novembre, ce cercueil est acheminé à Bruxelles.